

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE

SA / SON :

MEDECIN CHARGE DE MISSION SUR LE SECTEUR DU HANDICAP Fonctions siège et fonctions de proximité PH (H/F) - Poste situé à Lille -

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre Médico-Sociale, qui couvre les champs d'activité suivant :

- Réguler, orienter et organiser l'offre des établissements et services médico-sociaux de manière à répondre aux besoins, accompagner les parcours de santé et de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Veiller en cohérence avec le projet régional de santé, à favoriser l'accès à la prévention et au diagnostic, accès aux soins, l'accompagnement à la socialisation et à la scolarisation, l'accompagnement à l'emploi et à la vie sociale, l'accompagnement à la perte d'autonomie, l'accompagnement des situations complexes et accompagner les opérateurs
- Planifier, programmer et autoriser les activités médico-sociales
- Mobiliser les procédures d'appel à projets et de contractualisation dans un objectif de qualité des réponses, d'adaptation de l'offre et de répartition territoriale équilibrée
- Assurer l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs médico-sociaux
- Accompagner en application de la loi de modernisation du système de santé, de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la mise en œuvre des réformes de la tarification et la généralisation des CPOM.

La Direction de l'offre médico-sociale est composée de 3 sous-directions, de 5 pôles de proximité territoriaux :

- sous-direction « planification »
- sous-direction « programmation et autorisations »
- Sous-direction « affaires financières »
- Cinq pôles de proximité territoriaux, un par département. La fonction de coordination est assurée par un(e) directeur (trice) adjoint(e).

Sont directement rattachés à la Direction, le chargé de mission « qualité dans les établissements et services médico-sociaux » et le référent régional « Une réponse accompagnée pour tous » (RAPT).

Le pôle de proximité territorial a vocation à décliner, au niveau territorial, les objectifs régionaux de planification, de programmation, de contractualisation, d'allocation de ressources, dans le domaine du handicap et de la dépendance.

Rattaché(e) au responsable du pôle de proximité territorial Nord», la/le Médecin Chargé(e) de mission est particulièrement en charge de :

OBJECTIFS DU POSTE :

Le médecin chargé de mission contribue, par son analyse médicale, au développement, à la mise en œuvre et au suivi de l'offre médico-sociale.

ACTIVITES PRINCIPALES :

Le médecin chargé de mission contribue :

- à l'élaboration et la mise en œuvre de la planification régionale médico-sociale (analyses de territoire), en

cohérence avec le schéma autonomie du Département,

- à l'accompagnement des établissements et services médico-sociaux,
- à la mise en œuvre des plans nationaux,
- au processus d'autorisation : participation à l'instruction des appels à projets, réalisation des visites de conformité,
- à la négociation et au suivi de la contractualisation (volet qualitatif des CPOM),
- à l'instruction des réclamations et signalements, dans le cadre du secret médical,
- aux inspections dans le cadre du programme de prévention de la maltraitance et des inspections sur plaintes,
- à la gestion des dossiers des situations individuelles, avec les établissements et la MDPH.

Il est le référent médical pour le département du Nord pour le suivi des situations critiques et complexes dans le cadre de la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous ».

Il participe à la commission des droits et de l'autonomie - sections enfance et adulte - de la MDPH.

Il est force de proposition pour l'optimisation de la diffusion des connaissances médicales au sein du pôle.

ACTIVITES TRANSVERSALES :

Le médecin chargé de mission assure ses missions en transversalité si nécessaire avec :

- le service Programmation-Planification de la DOMS
- les référents thématiques de la DOMS et des autres directions (Direction de l'offre de soins, Direction de la stratégie et des territoires ; sous-direction inspection et contrôle).

Il a vocation à assurer les permanences et astreintes dans les conditions fixées par l'ARS.

Il peut assurer une fonction de référent sur un thème médical au sein de la direction ou en transversalité au sein de l'ARS.

Il peut être amené à apporter son concours, en cas de besoin, aux missions de proximité relevant des autres territoires de la DOMS.

Partenaires internes :

- Autres entités fonctionnelles de la direction, Direction de l'offre de soins, Direction de la stratégie et des territoires ; sous-direction inspection et contrôle.

Partenaires externes :

- Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Direction Générale de la Cohésion Sociale, organismes d'assurance maladie, Département du nord, Education nationale, Maison Départementale des Personnes Handicapées, directeurs, représentants des ESMS et ES le cas échéant.

Conditions administratives d'embauche :

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	MISP ou Praticien Hospitalier / Groupe Rifseep III** : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Praticien Conseil de Niveau A** : Règles des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée de 3 ans	Contrat de Droit Public Niveau 2** (en référence au cadre de gestion) Rémunération selon expérience

* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

**Formé ICARS

(1) selon Fonction publique d'appartenance (hors CAP de mutation : détachement par arrêté ou sur contrat)

(2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi

(3) pouvant être renouvelé

Compétences requises* pour le poste :

Compétences*	Niveau**
SAVOIRS :	
CONNAISSANCE DU CHAMP (culture, technique) (MS / S / SPE) / FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES	4
CONNAISSANCE THEMATIQUE (SANTE / MEDICAL)	4
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES (ETS / INSTITUTIONNELS) / APPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX	3
REGLEMENTATION DE LA THEMATIQUE (DROIT DE LA SANTE / CODES (DE L'A.S.F. / DE LA S.P. / DE LA S.S., ...))	3
PROCESSUS METIER	3
SAVOIR-FAIRE :	
REDACTIONNEL	4
COUPES PATHOS	4
CONDUITE DE REUNION / PRISE DE PAROLE EN PUBLIC	3
PORTER UNE STRATEGIE / CONDUIRE LE CHANGEMENT	3
ANIMATION ET COORDINATION DE RESEAU	3
INSPECTION	3
EVALUATION / VISITES DE CONFORMITE	3
NEGOCIATION	3
CONSEIL / AIDE A LA DECISION	3
GESTION DES PRIORITES	3
PLANIFICATION DE L'ACTIVITE	3
ESPRIT DE SYNTHESE / PRISE DE RECU / ANALYSE	3
CONDUITE DE PROJET	3
VEILLE (REGLEMENTAIRE / TECHNIQUE)	3
SUIVI ET INSTRUCTION DE DOSSIERS	3
BUREAUTIQUE (WORD, EXCEL, POWERPOINT, OUTOOK)	3
LOGICIELS METIERS	2
SAVOIR-ETRE :	
OBJECTIVITE / SENS CRITIQUE	3
ESPRIT D'INITIATIVE / FORCE DE PROPOSITION	3
TRAVAIL EN EQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION	3
PRISE DE DECISION / ARGUMENTATION	2
REPRESENTATIVITE ARS	2
SENS DU SERVICE (PUBLIC)	2
ALERTER / RENDRE COMPTE	2

** 2 = Pratique 3 = Maîtrise 4 = Expert



Comment candidater ?

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr

Date limite de dépôt : le 19/10/2020

Informations sur le poste :

Mme Dorothee GRAMMONT : 03.62.72.77.40/ dorothee.grammont@ars.sante.fr